

SOCIETE LAC-EXPO DES FOIRES, CONGRES ET DE LA FORMATION
 En Abrégé LAC-EXPO.SA ou SFC.SA / 12, avenue des Etats unis d'Amérique - Belvédère - Tunis 1002 - / Tél. : 71 781 651-71 783 902 / Fax : 71 890 416



SFC Département Formation
 ORGANISATION DES SEMINAIRES
 DE LA FORMATION ET DES CONGRES
 Structure privée de formation - N° d'enregistrement : 08/925/11
 E-mail: marketing@sfc-formation.com / Site web: www.sfc-formation.com.tn

THEME DU SEMINAIRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET PRATIQUE

LE REGIME FISCAL DE LA RETENUE A LA SOURCE EN TUNISIE

Le 21 et 22 Octobre 2009 à l'hôtel DIPLOMAT à Tunis Lafayette

Animé par: **Mr. Nizar BARKIA : Diplômé Expert Comptable, Titulaire MBA au Canada et Master en Management**

PRIX : 350 DT.HT soit 392 DT.TTC Par participant Ce séminaire peut bénéficier de l'avance sur TFP ou des droits de tirage pour le financement de la formation selon les conditions légales (décret 2009-292 du 02/02/2009 et l'arrêté d'application du 10/02/2009).

Une riche documentation est distribuée aux participants / Public concerné : dirigeants et cadres des entreprises

PROGRAMME 1^{ère} JOURNEE (le 21/10/2009) :

8h00 à 11h

Introduction : Etude des Concepts clefs régissant les retenus à la source

I/ Les retenues à la source au titre des montants servis aux résidents :

1-Les retenus à la source sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères (éléments soumis et éléments exonérés ; tableau synoptique comparatif entre le régime fiscal et le régime social).

2- Les retenues à la source sur les honoraires, commissions, courtages et rémunérations des autres activités non commerciales

11h à 11h15mn : Pause café

11h15mn à 14h

I/ Les retenues à la source au titre des montants servis aux résidents :

3-Les retenus à la source sur loyers et plus value immobilière

4- Les retenues à la source sur les revenus des capitaux mobiliers et jetons de présence

5- Les retenues à la source sur les marchés privés.

6- Les autres retenues à la source.

14h 00 : Déjeuner

PROGRAMME 2^{ème} JOURNEE (le 22/10/2009) :

8h 00 à 11h

II/ Les retenues à la source sur sommes payées par l'Etat, les collectivités locales, les entreprises et établissements publics dont le montant est égal ou supérieur à 1.000 DTTC (au titre de l'IRPP et de l'IS et de la TVA).

III/ Les retenues à la source des montants égaux ou supérieur à 5.000DTTC payés par les personnes morales et les personnes physiques soumises à l'impôt sur les revenus selon le régime réel.

IV/ Les retenues à la source sur les avances

V/ l'imposition des non résidents à la retenue à la source tunisienne

VI/ La restitution des crédits d'impôts provenant des retenues à la source en matière d'impôts directs et de TVA

11h à 11h15mn : Pause café

11h15mn à 14h

VII/ Les obligations attachées à la retenue à la source et les sanctions y découlant

VIII/ Prescription et modalités de redressements relatives à la retenue à la source

IX/ Le privilège de l'exécution préalable des redressements relatifs aux retenues à la source.

14h 00 : Déjeuner

Bulletin d'inscription

Séminaire de formation

LE REGIME FISCAL DE LA RETENUE A LA SOURCE EN TUNISIE

Le 21 et 22 Octobre 2009 à l'hôtel DIPLOMAT à Tunis Lafayette

Société :
 Forme juridique:
 Activité:.....
 Responsable formation:
 Adresse :
 C P : Ville
 Pays :
 Tél. : Fax
 E-mail :

LES PARTICIPANTS

Je confirme la participation de la (des) personne(s) suivante(s) au séminaire de formation.

Nom et Prénom	Fonction	Tel	E-mail

Prix de participation : 350 DT.HT par participant soit 392 DT.TTC.

Montant total:DT

MODALITES DE REGLEMENT

CHEQUE VIREMENT ESPECE

A l'ordre de la société LAC-EXPO des foires congrès et formation.

12, Avenue des Etats Unis d'Amérique, 3ème étage, Belvédère, Tunis-1002

RIB N°: 10/113/108/103347/5/788/03

AGENCE STB BANK - LE BELVEDERE- TUNIS

Fait à le

Cachet de la société

Nom du signataire

NB: SVP au cas où l'activité de votre entreprise n'est pas concernée par nos envois de mails ou Fax programmés par PC, veuillez transmettre à notre e-mail ou Fax sus indiqué votre souhait de ne plus les recevoir en mentionnant par écrit la dénomination de votre société dans votre réclamation, pour nous permettre d'éliminer votre entreprise de notre répertoire.